

93

Seine Saint Denis

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

cours de récréation OASIS

Dispositif de concertation pour le
réaménagement des cours de récréation



La démarche OASIS

RÉAMÉNAGER LES COURS DE RÉCRÉATION :

Pourquoi ? Pour qui ? Comment ?

ENJEUX CLIMATIQUES

> ADAPTER LA VILLE

Les effets du dérèglement climatique sont aujourd'hui bien perceptibles en région parisienne : les sécheresses, canicules et pluies intenses se multiplient, augmentent en durée et en intensité. Il est aujourd'hui nécessaire de repenser la ville afin de chercher à la fois à atténuer le changement climatique et adapter notre environnement à ces conséquences déjà présentes.

Dans ce but, les cours de récréation des écoles du département de la Seine-Saint-Denis ont le potentiel d'être **transformées en îlots de fraîcheur** dans nos villes. Plusieurs cours d'établissements Séquanodionysiens ont déjà été réaménagés selon les principes OASIS : **désimperméabilisation des sols, apport de végétation, d'ombre et d'eau, matériaux naturels**. Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE93) propose de guider et compléter cette démarche en accompagnant les projets de réaménagement dans une méthodologie de **co-conception**. En donnant la parole aux élèves et aux adultes qui les entourent, le projet ainsi esquissé est partagé par tous.tes.



ENJEUX D'USAGES

> APPRENDRE AU CONTACT DE LA NATURE

Au contraire des espaces de récréation standardisés, la cour OASIS offre une grande mixité d'usages et des ambiances paysagères variées. Elle permet aux élèves qui ne sont pas en contact avec des espaces naturels de bénéficier des effets positifs de ceux-ci pour leur bien-être et leur développement.

Dans une cour de récréation OASIS, deux catégories d'usages sont déclinées : des **usages calmes** (lire, se reposer, discuter, dessiner, jouer à des jeux de société...) aux **usages dynamiques** (courir, grimper, sauter, faire du sport...). En fonction de son âge, son tempérament, son humeur, chaque enfant trouve une activité lui correspondant, permettant un temps de récréation plus épanouissant.

Un environnement naturel, en constante évolution au fil des saisons, est le **support d'activités qui ne sont pas genrées** : la nature peut s'observer, se manipuler, se toucher... Ces usages ne sont culturellement pas attribués aux filles ni aux garçons et permettent de rebattre les cartes de l'appropriation spatiale de la cour de récréation et de la mixité.

UN PROJET POUR TOUS.TES

Le dispositif de concertation



LE CAUE93 ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS PROJETS

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Seine-saint-Denis (CAUE93) est une association départementale, qui a pour vocation **la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale**. Le CAUE exerce des missions de conseil, de formation, d'information et de sensibilisation auprès des collectivités et de l'ensemble des Séquanodionysiens.ne.s.

Les CAUE ont pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Ils donnent au public et aux autorités compétentes des avis et des conseils qui ont une valeur consultative.



L'objectif de l'accompagnement proposé par le CAUE93 est d'aboutir à un plan de réaménagement faisant consensus pour l'ensemble des acteurs et actrices du projet : les élèves, l'équipe pédagogique et périscolaire, les services techniques, le personnel en charge de l'entretien ainsi que les parents d'élèves.

Pour cela, le CAUE 93 propose un dispositif de plusieurs ateliers de sensibilisation puis de conception, adaptés à ces différents publics. Premier.es utilisateur.rices de ces espaces, les élèves sont les premier.es à être consulté.es. Un groupe d'élèves ambassadeur.rices est amené, au fil de la série d'ateliers, à **faire émerger les éléments programmatiques** qui seront intégrés au projet de réaménagement. Ces grandes intentions de projet font ensuite l'objet d'un vote auquel participe l'ensemble de l'établissement, tout publics confondu.

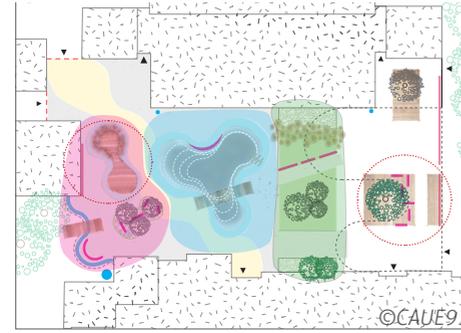
Le public adulte est invité à participer à trois ateliers dédiés pour **alimenter le programme en fonction des disciplines enseignées et des besoins identifiés**, et pour émettre des **propositions de spatialisation** à l'échelle de la cour. Cette participation permet également de garantir la prise en compte des contraintes que le personnel de l'établissement rencontre au quotidien et ainsi d'améliorer leurs conditions de travail.

Ces travaux sont ensuite synthétisés et transmis aux services techniques en charge de la conception et de la réalisation des travaux sous la forme d'un cahier de préconisations et d'un plan illustré réalisé par le CAUE93.

DES IDÉES AU CHANTIER

Le déroulé du projet

Des premiers échanges à la découverte de la nouvelle cour OASIS par les élèves, le CAUE93 accompagne le projet auprès de la collectivité et des publics scolaires, fidèle à ses missions de conseil et de sensibilisation.



1. Définition du projet

La motivation des différent.e.s participant.e.s (services de la ville, établissement scolaire, enseignant.e.s) est le point de départ du projet. Les premières rencontres avec le CAUE93, avant juin idéalement, permettent ensuite de **définir et cadrer la démarche et son calendrier**. Le CAUE93 procède ensuite à l'analyse de la cour de récréation concernée et à la préparation de la concertation.

3. L'exposition et le vote à l'échelle de l'école

Afin de **partager les travaux des élèves à l'ensemble de l'établissement**, une exposition des réalisations ainsi qu'un vote sont mis en place et permettent à chacun.e d'exprimer ses préférences. À partir de ces résultats, le CAUE 93 pourra réaliser une première proposition de plan-programme.

6. Les supports de restitution

Une fois la proposition de plan validée par le public adulte, le CAUE93 réalise **les documents de restitution synthétisant la démarche participative**, les problématiques abordées, les solutions envisagées et les éléments programmatiques retenus. Ces documents sont remis aux services de la ville ainsi qu'à la maîtrise d'œuvre.

8. Réalisation

Le chantier se déroule pendant les vacances d'été, hors période scolaire. **À la rentrée, le chantier est presque terminé** : il ne manque que les plantations de végétaux, qui doivent être effectuées à l'automne, pendant les vacances de la Toussaint. Si elle n'est pas encore tout à fait terminée, la cour est déjà métamorphosée et les élèves y ont accès pour la découvrir et l'explorer.

MAIRIE
ÉCOLE
CAUE



2. Les ateliers jeune public

Au cours d'ateliers théoriques et pratiques, les enfants expriment leurs envies et besoins et imaginent leur future cour. De la **sensibilisation** sur le contexte climatique actuel, un **diagnostic collectif** de la cour, un **travail en plan et des maquettes** servent de supports et d'outils pour définir les éléments du programme de la future cour réaménagée.

4. Les ateliers adultes

En complément des ateliers enfants, le **personnel de l'école** est sensibilisé aux enjeux du projet puis concerté au cours de trois temps de co-conception, afin d'avoir une approche d'usages propre à leur pratique de la cour. **Les services techniques de la ville** sont aussi impliqués, afin d'avoir un retour quant à la faisabilité des propositions.

7. Études de conception

Le CAUE93 n'ayant pas vocation à exercer la maîtrise d'œuvre, **les études de conception pourront être menées en interne** par la collectivité, selon les compétences et disponibilités de ses équipes, **ou bien externalisées à un.e concepteur.rice** (architecte ou paysagiste) pour une mission de conception ou une mission complète.

9. Appropriation

Au cours des travaux et/ou à la rentrée, divers ateliers peuvent être menés avec les habitant.e.s et les élèves afin de leur permettre de **participer** à la réalisation de la future cour et de **se familiariser** avec les nouveaux aménagements et végétaux. C'est aussi l'occasion de **sensibiliser** les publics enfants et adultes sur les objectifs et bénéfices de leur nouvel environnement naturel.

5. Les ateliers habitant.e.s

Dans le cas où l'ouverture de la cour de récréation en dehors des heures d'école est envisagée, **les habitant.e.s sont également impliqués** dans la démarche de co-conception. Les riverain.e.s ont par exemple la possibilité de proposer de nouvelles idées de mobilier pour la cour, ou de participer à imaginer une signalétique.



PLAN DE RESTITUTION - RÉFÉRENCES ÉQUIPEMENTS

Lien de référence butte paysagère :

- Projet de cour oasis à l'école Maryse Hilzs à Paris. Référence pour la butte et pour le préau
<https://www.caue75.fr/ateliers-a-l-ecole/ateliers-cours-oasis/les-etablissements-accompagnes-par-le-caue-de-paris/ecoles-maternelle-et-%C3%A9l%C3%A9mentaire-maryse-hilzs>



ET ENSUITE ?

> PLAN-PROGRAMME & CAHIER DE PRÉCONISATIONS

La finalité du dispositif de concertation est l'élaboration d'un **plan-programme** qui sera ensuite remis aux services techniques en charge de la conception et la réalisation du projet de réaménagement de la cour de récréation. Ce plan propose une **répartition dans l'espace des différents éléments** abordés pendant la concertation : nature des sols, végétation, usages ; en tenant compte des besoins et contraintes évoquées.

Le plan-programme est accompagné d'un **cahier de préconisations**. Véritable carnet de bord du dispositif de concertation, ce document établit les grandes intentions du projet et les pistes d'aménagement plébiscitées par l'ensemble des usager.e.s de la cour de récréation.



> DISPOSITIFS D'APPROPRIATION

Une fois la cour aménagée, des ateliers participatifs permettent aux élèves de **s'approprier leur nouvel environnement** et d'en prendre soin : ateliers de plantation, création de signalétique, de petit mobilier...

L'accompagnement du CAUE93 tout au long du projet de cour OASIS permet de sensibiliser les usager.ère.s de cet espace tout en les rendant acteurs et actrices du projet, permettant d'aboutir à une cour de récréation plébiscitée par toutes et tous.

93

Seine Saint Denis

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

RÉFÉRENCES

> Ville de **L'Île-Saint-Denis**

Groupe scolaire Samira Bellil

> Ville de **Neuilly-sur-Marne**

Groupe scolaire de la ZAC Maison Blanche

> Ville de **Noisy-le-Sec**

Groupe scolaire Estienne d'Orves

> Ville de **Pantin**

École maternelle Cochenec

École maternelle Jean Lolive

École élémentaire Édouard Vaillant

> Ville de **Tremblay-en-France**

École maternelle Honoré de Balzac

> Département de **Seine-Saint-Denis**

Collège Henri Barbusse (Saint-Denis)

Collège Joliot-Curie (Stains)

[plus d'infos](#)

153, avenue Jean Lolive
93500 Pantin

Tél. : 01 48 32 25 93
caue93@caue93.fr

www.caue93.fr